

## Procès-verbal de la 13<sup>e</sup> Assemblée générale

---

Samedi 21 mai 2016, 9 h 30, à la maison paroissiale de la Thomaskirche, Buchenweg 21, Liebefeld, paroisse de Köniz

**Membres du comité présents:** Gottfried Aebi, Hans-Peter Grossniklaus, Heidi Haas, Markus Rusch, Hansruedi Spichiger (présidence), Richard Volz (procès-verbal), Elvira Weber, Bruno Worni.

**Membres du comité excusés:** Walter Riedweg, qui a dû s'excuser à court terme pour des raisons médicales.

**Vérificateurs des comptes présents:** Urs Tännler, Hanspeter Stübi.

**Délégués et hôtes présents:** Selon la liste des présences, il y a 67 représentant-e-s de paroisses, dont 59 ayant droit de vote et 8 hôtes sans droit de vote.

Les hôtes ci-après d'organisations partenaires invitées sont présents:

- M. le pasteur Andreas Zeller, président du Conseil synodal de l'Église réformée
- M. Joseph Wäckerle, président du Conseil synodal de l'Église catholique romaine
- M. le pasteur Stefan Ramseier, conseiller synodal de l'Église réformée
- M. Christoph Miesch, secrétaire général de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
- M. Hans Georg Nussbaum, Association bernoise des communes et corporations bourgeoises
- M. le pasteur Martin Leuenberger, en qualité de représentant de la Société pastorale réformée Berne-Jura-Soleure
- M. Fridolin Marti, ancien président de l'Association des paroisses

Représentant des médias invités présent:

- M. Hans Herrmann, rédaction «reformiert.».

Les paroisses suivantes sont représentées par des délégués (selon liste des présences):

- Paroisses catholiques chrétiennes:  
Berne, Bienne, Saint-Imier.
- Paroisses catholiques romaines:  
Berne Paroisse générale, Berne Trinité, Bern Heiligkreuz, Konolfingen, Seeland-Lyss.
- Paroisses réformées:  
Aarberg, Aarwangen, Belp-Belpberg-Toffen, Berne Paroisse générale, Bern Bethlehem, Bern Frieden, Bern Petrus, Bleienbach, Dürrenroth, Frauenkappelen, Gerzensee, Grosshöchstetten, Gsteig-Interlaken, Heimiswil, Herzogenbuchsee, Ins, Kirchdorf, Kirchlindach, Köniz, Laupen, Leissigen-Därligen, Lengnau, Linden, Lützelflüh, Meikirch, Nidau, Radelfingen, Rapperswil, Roggwil, Rüeggisberg, Rüti b. Büren, Saanen, Schangnau, Schüpfen, Schwarzenburg, Seeberg, Signau, Sigriswil, Spiez, Stettlen, Thierachern, Thun Gesamtkirchgemeinde, Thun-Strättligen, Trubschachen, Utzenstorf, Vechigen, Walkringen, Walperswil-Bühl, Wimmis, Wohlen, Zollikofen.

## 1. Bienvenue

M. Beat Müller, vice-président du conseil de paroisse réformé de Köniz, souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il donne quelques informations sur la paroisse de Köniz, qui est composée de sept secteurs paroissiaux. La Thomaskirche est l'église de la paroisse qui dispose des meilleures infrastructures, y compris d'abris. Elle est dotée également d'une sonnerie moderne, qui a permis de réduire les émissions de bruit. La paroisse compte un total de 18 000 âmes. Une fusion des secteurs paroissiaux est en préparation. Son objectif n'est pas de simplifier l'administration, mais d'augmenter la proximité avec la population. Force est de constater que Köniz souffre aussi du phénomène de la baisse des membres. M. Müller prie d'excuser le président, qui a été retenu par des circonstances familiales. Il souhaite un travail efficace à l'Association des paroisses et invite d'ores et déjà les personnes présentes à l'apéritif dinatoire qui sera servi après l'assemblée.

Le président de l'Association, Hansruedi Spichiger, remercie vivement le vice-président du conseil de paroisse de Köniz pour ses chaleureux mots de bienvenue. Il le remercie également pour la grande hospitalité et la restauration. Il remet un modeste présent à M. Müller.

En introduction à l'assemblée, le président relève que, depuis la dernière AG en mai 2015, il y a eu de nombreux et importants changements pour les paroisses, qui représentent de grands défis. Il songe aux changements intervenus dans la relation entre l'Eglise et l'Etat, dont les principes ont été adoptés par le Grand Conseil en automne dernier et qui ont déjà été intégrés dans un projet de loi. Nous allons revenir sur le sujet au cours de cette assemblée. Il pense toutefois aussi à la baisse prochaine de l'impôt paroissial pour les personnes morales ou encore à l'obligation de passer à une nouvelle reddition des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

Ces quelques exemples illustrent bien que les responsabilités des autorités paroissiales ne cessent de croître. Pour relever ces défis toujours croissants, il est primordial que les autorités paroissiales soient dotées d'un personnel adéquat et qu'elles restent bien organisées. Au vu de ces tâches exigeantes, il s'agit de passer régulièrement en revue nos organes de direction, de nous demander ce que nous voulons, et si nous faisons bien ce que nous entendons faire.

Le Comité de l'Association des paroisses s'efforce de soutenir autant que faire se peut les conseillers de paroisse dans leur travail et de leur apporter ses conseils en cas de besoin. En retour, l'association est reconnaissante aux paroisses de lui indiquer où le bât blesse et où elles ont besoin de son soutien. Enfin, l'association lutte, conjointement avec les paroisses et les Eglises nationales, pour la préservation de nos Eglises multitudinistes et de notre héritage chrétien occidental. Dans ce domaine, il perçoit un éventuel retard à rattraper.

Par ces mots, le président souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et déclare ouverte l'Assemblée générale. Il précise que la langue des débats est la langue écrite, vu que des paroisses francophones sont affiliées également.

Le président salue les hôtes invités:

- Christoph Miesch, avocat, secrétaire général de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques et responsable du projet de révision totale de la loi sur les Eglises nationales bernoises. Il informera l'assemblée sur l'état des travaux préparatoires sur ce projet de loi.
- Les représentants des Eglises nationales  
Eglise nationale réformée: M. Andreas Zeller, président du Conseil synodal (qui aura l'amabilité de s'adresser à l'assemblée), ainsi que le conseiller synodal Stefan Ramseier.  
Eglise nationale catholique romaine: M. Josef Wäckerle, président du Conseil synodal.
- Association bernoise des communes et corporations bourgeoises, M. Hans Georg Nussbaum.
- Société pastorale réformée: le pasteur Martin Leuenberger.
- Médias: M. Hans Hermann de la rédaction de «reformiert.».

- Le président est particulièrement heureux de la participation de Fridolin Marti, président de l'association pendant de longues années.

Le président communique les excuses qui lui sont parvenues d'hôtes et d'organisations partenaires invités. Se sont excusés:

- M. le président du Conseil-exécutif, Christoph Neuhaus, directeur de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques.
- Le pasteur Martin Koelbing, préposé aux affaires ecclésiastiques, qui a dû remplacer à court terme un collègue malade pour célébrer un mariage.
- Le président de la Commission catholique chrétienne, le pasteur Christoph Schuler.
- Le président du Synode réformé, M. Richard Stern.
- L'Association bernoise des communes.
- L'Association Cadres des communes bernoises ainsi que
- Le président de l'Association bernoise des administrateurs de paroisse, M. Urs Hallauer.

Les paroisses ci-après se sont excusées.

- Paroisses catholiques chrétiennes:  
Thoune
- Paroisses catholiques romaines:  
Bern St. Marien, Frutigen, Gstaad, Köniz St. Michael, Münsingen, Pieterlen.
- Paroisses réformées:  
Bätterkinden, Bern Bümpliz, Paroisse francophone de Bienne, Blumenstein, Büren a.A., Bürglen, Corgémont, Diemtigen, Eggwil, Eriswil, Erlach-Tschugg, Fraubrunnen, Frutigen, Goldiwil-Schwendibach, Gottstatt, Hasle b. Burgdorf, Huttwil, Kerzers, Langenthal, Lauterbrunnen, Lyss, Meiringen, Oberdiessbach, Pilgerweg-Bielersee, Reutigen, Rüderswil, Rüegsau, Schwarzenegg, Sonvilier, Sumiswald, Sutz-Lattrigen, Tavannes, Thun-Stadt, Trub, Worb.

Le président constate que l'invitation a été envoyée dans les délais et conformément aux statuts. Les documents ont été mis à disposition, en langues française et allemande, sur le site Web de l'association.

Le président soumet au débat l'ordre du jour. Personne ne souhaite prendre la parole. Les affaires seront par conséquent traitées dans l'ordre indiqué dans l'invitation:

1. Bienvenue
2. Procès-verbal de la 12<sup>e</sup> Assemblée générale, du samedi 9 mai 2015
3. Rapport annuel du président
4. Comptes 2015
  - 4.1 Présentation des comptes annuels
  - 4.2 Rapport des vérificateurs des comptes
  - 4.3 Prise de décision
  - 4.4 Décharge du comité
5. Cotisation de membre 2017
6. Budget 2017
7. Modification des statuts
  - 7.1 Débat et décision
  - 7.2 Cotisation des membres associés
8. Élections
  - a) Président
  - b) Comité
  - c) Vérificateurs des comptes
9. Hommages
10. Activités
  - 10.1 Débat sur la communication de l'association
    - Mailing à la place du bulletin

- Procédures de consultation
- 10.2 Séances d'information sur le MCH2
- 10.3 Colloque sur la réaffectation des églises
- 11. Divers
- 12. Débat
  - Révision de la législation sur les Églises
  - Christoph Miesch, avocat et secrétaire général de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne, informe sur l'état actuel de ce projet

L'ordre du jour comprend des votes et des élections. En conséquence, il faudra éventuellement des scrutateurs. Gottfried Aebi propose les deux personnes suivantes à l'assemblée: Patrizia Lehmann, paroisse catholique romaine de Seeland-Lyss, et Christian Cappis, paroisse réformée de Wohlen b. Bern. Aucune autre proposition n'est faite. Les scrutateurs proposés sont élus.

Gottfried Aebi fait circuler des listes sur lesquelles peuvent s'inscrire les paroisses souhaitant participer à des procédures de consultation. L'inscription n'oblige à rien. Les paroisses restent libres de participer ou non dans chaque cas particulier.

Le président indique qu'aucune proposition écrite n'a été déposée pour l'assemblée de ce jour. Il prie toutes les personnes présentes de s'assurer qu'elles se sont inscrites sur les listes de présence.

## **2. Procès-verbal de la 12<sup>e</sup> Assemblée générale, du samedi 9 mai 2015**

Personne ne demande à prendre la parole concernant le procès-verbal. Le président déclare le procès-verbal comme adopté et remercie son auteur, Richard Volz, pour son travail soigneux et engagé.

## **3. Rapport annuel du président**

Le président évoque le rapport annuel, qui a été publié sur le site Web, où les délégués pouvaient en prendre connaissance. Il souligne que le Comité a été fortement sollicité au cours de l'exercice écoulé. Il transfère la présidence de la séance au vice-président, Hans-Peter Grossniklaus, pour le débat relatif au rapport annuel.

Celui-ci tient à mettre en évidence l'énorme somme de travail de détail qui se cache derrière ce rapport. Il remercie le président pour la rédaction de ce document.

Personne ne demande à prendre la parole. Le rapport annuel est approuvé par acclamation.

Le président remercie ses collègues pour leur immense engagement au service de l'association ainsi que pour l'agréable collaboration.

## **4. Comptes 2015**

### 4.1 Présentation des comptes annuels

Le trésorier, Bruno Worni, rappelle qu'il a pris sa fonction au milieu de l'année dernière et présente par conséquent son premier rapport financier. Les recettes ont crû grâce à l'augmentation du nombre de membres. En chiffres, 224 paroisses ont versé une cotisation, soit un total de 33 600 CHF. Il faut y ajouter le don d'une paroisse, les autres rentrées et les intérêts. Le total des recettes atteint ainsi 34 002,65 CHF.

Les dépenses, elles, sont liées au bureau, au secrétariat et aux traductions, pour un total de 8678,25 CHF. (Il y a eu une augmentation de ces dépenses, suite à la professionnalisation partielle des tâches administratives.) Les dépenses du Comité ont totalisé 7 659,90 CHF; celles pour les projets ont atteint 11 034,70 CHF. Le total est ainsi de 27 372,85 CHF.

Il en résulte un excédent de recettes de 6629,80 CHF.

Personne ne demande à prendre la parole.

#### 4.2 Rapport des vérificateurs des comptes

Les comptes annuels ont été contrôlés en bonne et due forme par les vérificateurs des comptes, MM. Urs Tännler et Hanspeter Stübi. Le président donne la parole à Urs Tännler.

Le premier vérificateur des comptes, Urs Tännler, indique que les comptes ont été vérifiés, qu'ils sont tenus en bonne et due forme et qu'ils concordent avec les données du compte de Postfinance. Il recommande à l'assemblée d'approuver les comptes et de donner décharge au Comité.

Personne ne demande à prendre la parole.

#### 4.3 Prise de décision

Les comptes sont approuvés sans voix contre.

#### 4.4 Décharge du Comité

Décharge est donnée au comité, sans voix contre également.

Le président remercie le trésorier, Bruno Worni, et les deux vérificateurs, Urs Tännler et Hanspeter Stübli, pour leur précieux travail.

### **5. Cotisation de membre 2017**

Bruno Worni recommande à l'assemblée, au nom du Comité, de maintenir le montant de la cotisation à 150 CHF.

S'agissant du budget, il explique les dépenses croissantes par la professionnalisation partielle du secrétariat et par les projets. Il faut aussi des personnes supplémentaires pour abattre le travail en rapport avec la révision de la loi sur les Églises.

Personne ne demande à prendre la parole au sujet du budget ou de la cotisation de membre. La cotisation est approuvée sans voix contre.

### **5. Budget 2017**

Le budget 2017 est approuvé sans voix contre.

### **7. Modification des statuts**

Le président renvoie aux documents qui ont été envoyés en pièce jointe de l'invitation. Il donne la parole à Gottfried Aebi, avocat, membre du Comité.

#### 7.1. Débat et décision

Gottfried Aebi informe:

La possibilité doit dorénavant être donnée aussi à des regroupements de paroisses, à l'instar des paroisses générales, de devenir membres ordinaires.

Le Comité s'est vu poser la question si des paroisses d'autres cantons pouvaient devenir membre. Des demandes lui sont en effet parvenues des cantons de Soleure et du Jura. Le Comité souhaiterait rendre ces affiliations possibles, pour autant que la paroisse ait un lien avec une Église nationale bernoise. À cet effet, une nouvelle catégorie est créée, celle des membres associés. Le Comité souhaite également accueillir en cette qualité des organisations amies. Il émet en outre le souhait de pouvoir proposer comme membres d'honneur les personnes qui ont rendu des services extraordinaires à l'association.

Enfin, les associations juives n'ont manifesté aucun intérêt pour une affiliation; le passage correspondant a par conséquent été rayé du projet de statuts.

Toutes les modifications sont présentées et expliquées dans un tableau.  
Personne ne dépose de demande de non-entrée en matière.  
Les articles modifiés sont soumis au débat un à un. Personne ne demande à prendre la parole.  
La révision des statuts est approuvée sans voix contre.

## 7.2. Cotisation des membres associés

Le président explique que, la nouvelle catégorie de membres ayant été créée, celle des membres associés, il convient de fixer une cotisation correspondante. Ces membres n'ayant pas les mêmes droits et devoirs, le Comité propose une cotisation de 100 CHF.

La cotisation de 100 CHF pour les membres associés est approuvée sans voix contre.

## **8. Élections**

2016 est une année électorale ordinaire, à savoir que les membres des organes de l'association doivent être confirmés ou élus selon un tournus sur deux ans. En dépit d'une année très difficile, les membres du Comité se mettent tous à disposition pour une nouvelle période.

L'art. 12 des statuts prévoit une seule réélection pour les vérificateurs des comptes. M. Urs Tännler, Worb, a été élu en 2012 et réélu en 2014. Il ne peut par conséquent pas se représenter. Il faut donc élire un nouveau vérificateur.

Le président propose de procéder comme suit:

1. Réélection du président
2. Réélection en bloc des membres du Comité
3. Pour les vérificateurs des comptes
  - a) Le vérificateur se présentant à la réélection: Hanspeter Stübi, Toffen
  - b) Élection du remplaçant d'Urs Tännler, Worb.

L'art. 9.4 des statuts prévoit une majorité relative.

Cette procédure n'est pas remise en question.

### a) Président

Le vice-président, Hans-Peter Grossniklaus, préside ce vote. Hansruedi Spichiger est élu sans voix contre et avec force applaudissements.

Hansruedi Spichiger remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui témoigne.

### b) Comité

Le président passe à la réélection des autres membres du Comité:

Hans-Peter Grossniklaus et Walter Riedweg, qui occupent la fonction de vice-présidents, ainsi que Heidi Haas, Elvira Weber, Gottfried Aebi, Markus Rusch, Bruno Worni et Richard Volz.

Personne ne demande à prendre la parole. Les membres du Comité sont réélus sans voix contre et avec force applaudissements.

Le président félicite ses collègues pour leur réélection. Il se réjouit de poursuivre la très agréable collaboration avec eux.

### c) Vérificateurs

Le président propose d'abord de réélire Hanspeter Stübi, Toffen.

Personne ne demande à prendre la parole. Hanspeter Stübi est réélu comme premier vérificateur, sans voix contre.

Le président félicite Hanspeter Stübi pour sa brillante réélection et le remercie de se mettre encore une fois à disposition pour cette importante tâche.

Pour succéder à M. Tännler, le trésorier, Bruno Worni, propose Werner Kummer, administrateur des finances de la paroisse catholique chrétienne de Berne. M. Kummer a occupé un grand

nombre de fonctions pertinentes pour le poste de vérificateur des comptes. Ainsi, il a été comptable dans différentes sociétés; gestionnaire des finances dans la commune d'Urtenen, à partir de 1970, et de la fiduciaire de l'Association des communes suisses, à partir de 1986; il a été conseiller communal à Urtenen (département des finances) et président de la commune pendant sept an; à partir de 2008, il a été gestionnaire des finances d'un parti politique suisse et de la paroisse catholique chrétienne de Berne.

Aucune contre-proposition n'est avancée. M. Werner Kummer est élu sans voix contre.

Le président félicite M. Kummer pour sa brillante élection au poste de vérificateur des comptes et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans cette tâche.

Le président remercie M. Urs Tännler pour les précieux services rendus au cours des quatre années écoulées et lui remet un petit cadeau.

## **9. Hommages**

Le président propose de nommer le premier membre d'honneur, suite à la modification des statuts qui offre désormais cette possibilité.

Heidi Haas motive la proposition du Comité de nommer Fridolin Marti comme membre d'honneur de l'Association des paroisses. Elle a non seulement passé plusieurs années avec lui au sein du Comité, mais a partagé aussi avec lui des activités remarquables dans la paroisse réformée de Thoune. Elle se rappelle qu'elle était très heureuse à l'époque, lorsque Fridolin Marti et quelques autres décidèrent de créer l'Association des paroisses. M. Marti a assumé ensuite la présidence de la nouvelle association pendant douze ans. Sous sa direction, l'association a atteint une taille appréciable, comptant 226 sur les 247 paroisses potentielles comme membres. Cette reconnaissance n'est cependant pas arrivée toute seule. Il aura fallu une personnalité dotée d'une prestance forte, un professionnel à l'esprit ouvert, qualités dont Fridolin Marti était le garant. Infatigable, il s'est engagé pour l'association et a toujours veillé aussi à une agréable ambiance au sein du Comité, ce qui a assuré une bonne collaboration. Le Comité propose à l'assemblée de nommer, à l'unanimité, Fridolin Marti comme membre d'honneur de l'Association des paroisses.

Personne ne demande à prendre la parole. Fridolin Marti est nommé membre d'honneur sans voix contre.

Le président exprime sa joie que l'Assemblée générale ait accordé à son prédécesseur le plus grand honneur que l'organisation peut décerner. Il félicite de tout cœur Fridolin Marti et se réjouit qu'il reste ainsi lié à l'association. Il lui remet un diplôme de membre d'honneur comme signe extérieur de la nomination.

Fridolin Marti exprime sa reconnaissance et sa joie pour cet honneur qui lui est fait. Il souligne l'importance et l'envergure du travail de l'association, qui requiert une attitude posée et de la confiance en soi.

## **10. Activités**

Dans le domaine des activités, le Comité tient à informer et à consulter l'assemblée sur quatre thèmes.

### 10.1 Débat sur la communication de l'association, 2 thèmes

Elvira Weber, secteur Communication, informe sur le nouveau site Web bilingue de l'association. Dans le menu Home, vous trouvez les communications les plus récentes, par exemple aussi les procédures de consultation. Sous Prestations, vous trouvez des informations notamment sur la première consultation juridique, la vérification des comptes ou encore des aide-mémoire et des liens vers des guides des Églises réformées.

Sous Thèmes, il y a des informations sur d'autres tâches occupant le Comité, actuellement le MCH2 ou Église et État.

Dans Documentation, vous pouvez retrouver d'anciens bulletins, des documents des Assemblées générales, des enquêtes et des consultations.

Enfin, vous pouvez retrouver des liens vers différents documents dans l'Index des mots-clés.

Elvira Weber informe ensuite l'assemblée sur les bulletins. Depuis quelque temps, ces documents étaient envoyés par courriel au lieu d'être envoyés physiquement. Les développements récents nous ont amenés à envoyer plusieurs bulletins brefs dans le courant de l'année. Des intéressés autres que les présidents peuvent s'annoncer pour insérer des informations dans ces envois électroniques. Un formulaire à cet effet se trouve sur le site Web, dans le menu Home.

Hansruedi Spichiger souligne que l'envoi par voie électronique permet une plus grande actualité des informations. Pour les abonnés qui n'ont pas d'adresse électronique, l'envoi se fait toujours par la Poste. Il soumet ce changement au débat. Personne ne demande à prendre la parole. L'envoi électronique est approuvé sans voix contre.

En sa qualité de partenaire des consultations du canton et des Églises nationales, le Comité souhaiterait mieux associer les paroisses. Gottfried Aebi, secteur Droit, montre une liste des consultations publiées récemment. Il souligne que les Églises peuvent être concernées également par des réglementations qui ne portent pas directement sur le domaine ecclésiastique. A titre d'exemple, il cite la loi sur les subventions cantonales. Le Comité s'efforce également d'exposer le point de vue des paroisses lors de consultations internes à l'Église, par exemple actuellement au sujet du profil du sacristain. Sur le site Web, il y a une vingtaine de consultations sur lesquelles le Comité a pris position récemment. Les paroisses peuvent s'exprimer sur les consultations en cours. Ainsi que l'a indiqué Elvira Weber, vous trouvez les informations nécessaires sur notre site Web. Les réactions communiquées par les paroisses rendent les réponses de l'association encore plus représentatives.

Personne n'entame le débat sur le sujet. La proposition est approuvée sans voix contre.

## 10.2. Séances d'information sur le MCH2

Le président informe l'assemblée à la place de Walter Riedweg. Le Comité a déjà publié différentes informations dans le bulletin au sujet de l'obligation de passer prochainement au modèle comptable harmonisé (MCH2). Il a organisé des séances d'information sur la question à l'intention des conseils de paroisse. Les paroisses sont obligées d'utiliser le nouveau modèle en 2018 pour leur budget 2019. Dans ce contexte, il s'agira de répondre à différentes questions: par exemple, vaut-il la peine de continuer à faire soi-même la comptabilité? d'acheter les logiciels nécessaires? ou est-il au contraire plus judicieux d'externaliser cette tâche (en association avec d'autres paroisses ou avec une plus grande paroisse)? Le MCH2 permettra de repérer clairement les prestations, ce qui sera crucial sous le régime de la nouvelle loi sur les Églises. L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire a jusqu'ici organisé des réunions d'information pour les communes. Pour les paroisses, il ne prévoit de telles séances que pour les comptables, mais pas pour les conseillers paroissiaux. C'est l'Association des paroisses qui a pris la relève pour combler cette lacune, avec le soutien de l'Église réformée. Le Comité est disposé à associer également les Églises catholiques. Cette transition ne concerne pas uniquement les personnes chargées de la tenue des livres, mais elle constitue également une tâche stratégique importante pour les conseils de paroisse. Le Comité recommande donc vivement aux conseillers paroissiaux de participer à l'un des séminaires proposés.

Dates et lieux:

20.10.16 à Spiez,

25.10.16 à Belp.

1.11.16 à Burgdorf/Berthoud,

10.11.16 à Bienne et

17.11.16 à Moutier.

### 10.3 Séminaire thématique sur la réaffectation des édifices religieux

Le vice-président Hans-Peter Grossniklaus fait référence au fait que les paroisses sont confrontées à des questions sur l'avenir de leurs édifices ou églises. Le président de l'Association bernoise des administrateurs de paroisse, Urs Hallauer, s'est adressé au Comité à ce propos. Aujourd'hui, il arrive de plus en plus souvent que les médias traitent de telles réaffectations. Un séminaire est en cours de préparation, dans le cadre duquel tous les aspects possibles seront abordés (juridiques, religieux, aménagement du territoire, économiques et politiques). Le Comité est intéressé aux récits de paroisses qui ont pu résoudre ce type de problèmes ou qui sont actuellement à la recherche de solutions adéquates. Toute information concernant des services utiles à cet égard est la bienvenue également. Lors de la recherche de solutions, il convient toujours de considérer aussi les coopérations régionales. Hans-Peter Grossniklaus évoque enfin les problèmes auxquels sont confrontées la paroisse générale de Berne et celle de Thoune Strättligen. Il précise qu'il pourrait citer de nombreux autres exemples ailleurs en Suisse ou dans des pays européens.

Hansruedi Spichiger oppose à cette tendance ce qu'il observe dans les pays arabes, où de nouvelles mosquées sont construites partout et où l'État adhère officiellement à la religion. Sous nos latitudes, c'est le contraire qui est en train de se produire. Cette évolution devrait nous faire réfléchir.

## **11. Divers**

Le président donne la parole à M. Andreas Zeller, président du Conseil synodal de l'Église réformée, pour un bref exposé.

M. Zeller souhaite intituler son intervention «pensées sur la transformation». La décision du Grand Conseil de faire évoluer la relation entre l'État et l'Église entraîne également des changements pour les Églises nationales. A noter qu'au départ, il y avait cependant aussi le rapport qui relevait que les Églises nationales fournissent de considérables prestations pour la communauté en général, dont la valeur dépasse nettement les prestations financières de l'État. Or, les Églises nationales considèrent que ces prestations font partie intégrante de leur mission. Les changements en cours apportent une plus grande autonomie, mais ils entraînent aussi un accroissement des tâches. Le fait que les Églises nationales engagent dorénavant les pasteur-e-s est ressenti comme une révolution culturelle, qui suscite aussi des peurs, notamment la crainte de perdre quelque chose. Un changement peut cependant aussi signifier la libération d'obligations dépassées et rapprocher davantage de la tâche biblique. Depuis 2015, nous connaissons une perte mensuelle moyenne de 40 pour cent d'un poste pastoral. Le pastorat bernois doit redéfinir, retrouver sa position. Il peut arriver que d'autres collaboratrices et collaborateurs de l'Église multiplient leurs activités et nuisent ainsi au poste de pasteur. Il y a aussi la peur que l'Église perde de son importance. Il faut rappeler que ce processus revêt également une dimension spirituelle, tout comme il s'agit d'une tâche théologique. Car il y a la tentation de ne le considérer que comme une question juridique et d'ignorer l'aspect théologique. Attelons-nous donc à cette tâche avec courage et faisons confiance à Dieu.

(Il ne s'agit ici que d'un résumé. Sur le site de l'Association des paroisses, vous trouvez un document contenant les réflexions détaillées de l'Église nationale.)

Hansruedi Spichiger remercie M. Andreas Zeller pour ses explications et pour l'excellente collaboration entre le Comité et l'Église réformée.

Urs Hänni, paroisse réformée de Walperswil, s'inquiète de ne pas trouver assez de conseillers paroissiaux dans sa petite paroisse. Et de préciser qu'une personne de religion catholique souhaiterait devenir membre du conseil de paroisse réformé. Or, le règlement l'interdit. Il estime qu'il faudrait modifier cette réglementation afin que les petites paroisses puissent également trouver suffisamment de monde pour leur autorité.

Hansruedi Spichiger se montre compréhensif, mais voit aussi un problème structurel. Il conseille d'étudier la possibilité d'une collaboration locale.

## **12. Thème de débat: révision de la législation sur les Églises**

Le président donne la parole à Christoph Miesch, avocat, secrétaire général de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne et responsable du projet de révision de loi. Il le remercie de s'être mis à disposition pour répondre à nos questions, et de nous informer sur le projet dans ce cadre.

M. Christoph Miesch donne les informations suivantes:

En 2013, le Conseil-exécutif a soumis au Grand Conseil des mesures d'économie qui ne prévoyaient pas de coupes dans le secteur des Églises. Il avait en outre l'intention de faire établir un rapport sur la relation entre l'Église et l'État. Le Grand Conseil était favorable à la rédaction d'un rapport, mais souhaitait néanmoins des économies dans le domaine des postes pastoraux. Le rapport à l'intention du Conseil-exécutif relève notamment que le canton dépense 110 millions de francs pour la rémunération des pasteur-e-s, mais aussi que les prestations que l'Église fournit à la communauté sont estimées à 133 millions de francs. Le rapport propose des modifications, en particulier pour l'engagement des pasteur-e-s. A cet effet, il est suggéré que la loi sur les Églises fasse l'objet d'une révision totale, en accord avec la constitution cantonale existante. Il n'est pas prévu de toucher aux titres historiques découlant de la reprise des biens de l'Église par l'État en 1804, et les personnes morales doivent toujours s'acquitter d'un 'impôt paroissial. Jusqu'ici, la collaboration entre État, Églises et paroisses a toujours été bonne, sauf en cas de conflit, où la compétence partagée entre trois entités s'avérait un inconvénient. Le transfert de l'engagement des pasteur-e-s aux Églises requiert que celles-ci adoptent de nouvelles réglementations. Les paroisses restent des corporations de droit public et donc soumises à la loi sur les communes. Leur existence est par conséquent garantie par le canton. Les paroisses continuent à choisir leur personnel ecclésiastique. Ce n'est cependant plus la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) qui engage les pasteur-e-s, mais les Églises nationales. La JCE a institué un groupe d'accompagnement pour la révision de la loi sur les Églises. Y sont représentées les Églises nationales, la Société pastorale réformée et l'Association des paroisses. Il y a en outre différents projets partiels, auxquels participent les mêmes institutions. La nouvelle loi et l'exposé du Conseil-exécutif ont été débattus lors de la réunion du groupe d'accompagnement tenue hier, et les deux documents ont été adoptés. Une procédure de co-rapport interne à l'administration sera la prochaine étape. En septembre, la procédure de consultation sera ouverte. Elle durera trois mois. Les synodes des Églises nationales ont un droit de proposition à l'endroit du Grand Conseil. En novembre/décembre 2017, la loi sur les Églises doit être traitée au Grand Conseil; son entrée en vigueur est prévue en 2020. Si cette procédure est menée tambour battant, c'est que l'objectif est de faire adopter la loi par le Grand Conseil avant les prochaines élections, car l'actuel Parlement cantonal a expressément arrêté qu'aucune nouvelle mesure d'économie ne devait frapper les Églises. La réforme de l'imposition des entreprises aura d'ailleurs pour effet une réduction des recettes de l'impôt paroissial provenant des personnes morales.

(Il s'agit là d'un résumé. L'exposé intégral peut être consulté sur la page Web de l'Association des paroisses.)

Hansruedi Spichiger remercie M. Miesch pour ses précieuses explications et pour le travail efficace de la JCE sur ce dossier. Il lui adresse également de vifs remerciements pour le rôle de défenseur des paroisses qu'il joue à l'égard d'autres directions. Ainsi, lorsqu'il s'est renseigné sur la réforme de l'imposition des entreprises auprès de la directrice des finances, Mme Simon a indiqué que M. Miesch a régulièrement attiré l'attention sur les préoccupations des paroisses. Hansruedi Spichiger lui exprime sa profonde gratitude pour cela.

Markus Rusch, responsable du comité de projet interne, souligne l'engagement de l'Association des paroisses dans le processus d'élaboration de la nouvelle loi sur les Églises. Il y avait un certain scepticisme au départ concernant ce calendrier serré. Finalement, on s'est rendu compte de l'importance des efforts déployés pour achever ce projet durant la législature en cours. De cette

manière en effet, ce sera le Grand Conseil qui a pris la décision initiale qui se prononcera sur la loi qui en découlera. Le Comité a réussi à déléguer une représentante ou un représentant dans les groupes s'occupant des cinq projets partiels. Le Comité est représenté par son président dans le groupe d'accompagnement chapeautant le projet global.

Pour être prêts à traiter les préoccupations formulées par les paroisses durant le processus législatif, nous avons créé un groupe de réflexion comprenant des représentant-e-s des trois Églises nationales et de toutes les régions du canton. Ainsi, nous avons pu prendre bonne note des préoccupations et des vœux, et les intégrer dans les délibérations.

Markus Rusch remercie la direction de projet d'avoir associé l'ADP à ce processus à titre de partenaire égal. Il souhaite une même reconnaissance de la part des Églises nationales.

Nos propositions n'ont pas toutes été reprises, ce qui n'est que naturel. Mais il est une préoccupation qui revêt une grande importance pour nous et qui n'a pas été suffisamment prise en compte: les valeurs chrétiennes occidentales qui sont enseignées par nos Églises et qu'elles incarnent. Nous sommes d'avis qu'une loi étatique relative aux Églises doit y faire référence.

Nous allons le réclamer à nouveau dans notre réponse à la consultation et invitons nos partenaires à faire de même.

Le président remercie Markus Rusch pour son intervention et ouvre le débat.

M. Hans Jörg Lehmann, paroisse réformée de Rüti b. Büren, demande comment se traduira le transfert vers les Églises nationales et si la nouvelle situation ne sera pas trop compliquée pour les petites paroisses.

Hansruedi Spichiger explique que les Églises n'ont eu connaissance des conditions cadres que maintenant. Le Comité espère que les Églises nationales seront aussi disposées à coopérer que l'a été la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques.

Andreas Zeller de l'Église nationale réformée répond: En fait, les Églises nationales ne connaîtront les conditions cadres exactes qu'en 2018. Mais elles ne sont pas pour autant inactive. L'organisation de projet est en train d'être mise en place. Plus de 30 actes doivent être adaptés et le Synode devra se pencher sur ces projets en 2019. Les informations à ce sujet seront publiées le plus rapidement possible.

M. Joseph Wäckerle, de l'Église nationale catholique romaine, indique qu'il y a, pour son Église, une différence dans la répartition des compétences entre l'évêché et l'Église nationale. Il y a déjà une proposition déposée au Synode concernant une démarche stratégique pour délimiter les tâches.

Mme Brigitte Zahnd, paroisse réformée de Saanen, demande si l'exposé de M. Christoph Miesch sera publié sur le site Web. L'intéressé lui répond que tel sera le cas.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, le président passe à la clôture de l'assemblée.

Il indique que la date de l'Assemblée générale 2017 sera communiquée dans le prochain bulletin. Il s'agira vraisemblablement du 13 ou du 20 mai. Il aimerait éviter autant que faire se peut les chevauchements d'événements, un problème qui explique l'absence des paroisses francophones à l'assemblée de cette année.

Il remercie toutes les personnes présentes pour leur participation à cette Assemblée générale et leur souhaite un bon voyage de retour. Il clôt l'assemblée à 11 h 50.

Worb, le 20 juin 2015

Le président

Le secrétaire

Hansruedi Spichiger

Richard Volz